



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 novembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain et M. BOICHE avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël, Mme LAMY et Mme SEDIRA.

Secrétaire de séance : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI Kabboura

N°2024-142 : DOTATION DE SOLIDARITÉ – DEMANDE DE SUBVENTION :

Considérant les inondations survenues dans le département de la Nièvre du 19 au 21 juin 2024 et ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle,
Considérant la décision du Préfet de la Nièvre de mettre en œuvre la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par un évènement climatique grave,
Considérant que cette dotation a pour objet de compenser une partie des dépenses occasionnées par la réfection de biens dont la liste est fixée de façon limitative par les articles R1613-4 et 5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant les dommages occasionnés à des biens relevant du domaine public communal,
Considérant que les travaux de remise en état des biens suivants sont éligibles à la dotation de solidarité :

Intitulé opération	Travaux réalisés d'urgence	Montant estimé (€ HT)
Remise en état des accès et de l'amorce du tablier du pont romain enjambant le Beuvron entre la route de Pressures et le boulevard Misset	Non	4 530,66
Remise en état d'une partie du quai des Iles	Non	224,06
Réparation de trottoir devant le n°2 rue de la Forêt, suite à affaissement de regard	Oui	369,62

Réfection des courts de tennis n° 1 et 2 du parc Vauvert	Non	60 978,40
TOTAL		66 102,74

Considérant qu'il peut être attribué un taux de subvention de 30% lorsque le montant des dégâts subis est inférieur à 10% du budget total de la collectivité,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (1 abstention),

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel des travaux suivant :

Opération	Opération d'urgence (€ HT)	Opération hors urgence (€ HT)	TOTAL (€ HT)
Dotation de solidarité	110, 88	19 719,93	19 830,81
Fonds propres	258,74	46 013,19	46 271,93
TOTAL	369,62	65 733,12	66 102,74

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la dotation de solidarité au taux de 30%,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce d'y rapportant.

Suivent les signatures.

Nicolas BORDONNE
MAIRIE DE CLAMECY
(Nièvre)